

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Créancey

dossier n° PC 021 210 17 B0006

date de dépôt : 17 novembre 2017

demandeur : SARL EL SANTO, représentée par
Sébastien SENABREpour : Installation d'un semi-remorque pour
créer un restaurant rapide en food truckadresse terrain : 9 voie Précot lieu-dit ZAC les
portes de Bourgogne, à Créancey (21 320)**ARRÊTÉ****A2018-008****accordant un permis de construire
au nom de la commune de Créancey****Le maire de Créancey,**

Vu la demande de permis de construire présentée le 17 novembre 2017 par la SARL EL SANTO, représentée par Sébastien SENABRE demeurant 9 voie Précot lieu-dit ZAC les portes de Bourgogne à Créancey (21 320);

Vu l'objet de la demande :

- pour l'installation d'un semi-remorque pour créer un restaurant rapide en food truck ;
- sur un terrain situé 9 voie Précot lieu-dit ZAC les Portes de Bourgogne, à Créancey (21320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme ;

Vu l'avis favorable du service départemental d'incendie et de secours - Commission de Sécurité ERP en date du 13 février 2018 ;

Vu l'avis favorable de Bureau "Bâtiment Durable" / Accessibilité ERP / S.H.C. en date du 19 janvier 2018;

Vu l'avis favorable de Monsieur le maire, en date du 17 novembre 2017.

ARRÊTE**Article 1**

Le permis de construire est ACCORDÉ sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les prescriptions relatives à l'accessibilité et à la sécurité et annexées au présent arrêté seront intégralement respectées.

Fait à Créancey, le 1^{er} mars 2018Le maire,
Jocelyn CHAPOTOT

PREFECTURE DE LA COTE D'OR



COMMISSION CONSULTATIVE
DEPARTEMENTALE de SECURITE

COMMISSION de SECURITE
de l'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

SOUS-PREFECTURE DE BEAUNE
10, rue Fraysse
BP 201
21206 BEAUNE Cedex

Affaire suivie par :
Lieutenant RICHARD

☎ 03 80 112 652

COMMISSION DE SECURITE DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

PROCES-VERBAL

Réunion du MARDI 13 FEVRIER 2018

Réf. DR/CB N° 18220043 – 51327 / PREV.

RAISON SOCIALE	FOOD TRUCK
----------------	-------------------

COMMUNE	CREANCEY	ADRESSE	9 VOIE PRECOT – LIEU-DIT ZAC LES PORTES DE BOURGOGNE
NATURE du PROJET	installation d'un semi-remorque aménagé en food truck avec un algéco		
DEMANDE	de la Direction Départementale des Territoires de la Côte d'Or en date du 28/11/2017, affaire suivie par Nathalie FEVRE		
PETITIONNAIRE	EL SANTO – Monsieur Sébastien SENABRE		
REFERENCE	PC 021 210 17B0006		
EFFECTIF	<u>Public</u> : 34	<u>Personnel</u> : 2	<u>Total</u> : 36 personnes
CATEGORIE	5ème	TYPE	PE avec activité N

Réglementation appliquée : Code de la Construction et de l'Habitation (livre 1^{er}, titre II, chapitre III),
Règlement de Sécurité pris en application de l'article R 123.12 du code précité
et en particulier :

- ♦ l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif aux dispositions générales (articles GN),
- ♦ l'arrêté du 22 juin 1990 modifié relatif aux établissements recevant du public de la 5ème catégorie (articles PE).

... / ...

Avis de la commission de sécurité

La commission de sécurité de l'arrondissement de Beaune émet

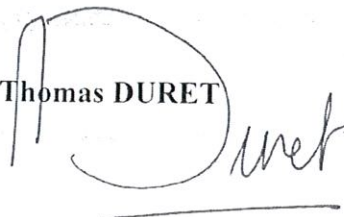
un AVIS FAVORABLE

au projet tel que présenté ; néanmoins, les prescriptions suivantes devront être réalisées :

- 1) Réaliser les travaux conformément à la réglementation en vigueur, notice de sécurité et plans joints au dossier. (articles R123-12 – R123-14 et R123-22).
- 2) Procéder ou faire procéder, en cours d'exploitation, par des techniciens compétents aux opérations d'entretien et de vérifications des installations et équipements techniques. (article PE4).

**Pour le Sous-Préfet,
Le Président de la commission**

Thomas DURET





PRÉFÈT DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale des
territoires

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE
DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

DDT 21/SHC/BA

Dossier suivi par :
Serge CORVINO

Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité des personnes
handicapées

Tél. : +33 380294386
Fax : +33 380294248
serge.corvino@equipement-agri-
culture.gouv.fr

Réunion du vendredi 19 janvier 2018

AVIS DE LA CCDSA RELATIF A L'ACCESSIBILITE AUX
PERSONNES HANDICAPEES

Procès verbal de la réunion

Textes de référence

Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 à L. 111-8-4 et les articles R. 111-18 à R. 111-19-47 ;

Arrêté du 8 décembre 2014 ;

Arrêté du 15 décembre 2014 ;

Arrêté du 27 avril 2015 ;

Arrêté du 1 août 2006 (dépôt pour instruction avant le 30 juin 2017) ;

Arrêté du 20 avril 2017 (dépôt pour instruction après le 1 juillet 2017) ;

DOSSIER N° AT 021 210 17 B 0005

N° urbanisme : PC 021 210 17 B 0006

Commune : CREANCEY

Demandeur : EL SANTO représenté(e) par M SENABRE Sébastien

Adresse du demandeur : ZAC Les Portes de Bourgogne 9 Voie Precot 21320 CREANCEY

Nom établissement : EL SANTO

Adresse des travaux : 9 Voie Precot 21320 CREANCEY

Type : N Restaurants et débits de boissons / Catégorie ERP : 5

Nature des travaux :

construction neuve

"Installation d'une semi-remorque pour créer un restaurant rapide en food truck.

Installation de deux Algeco: un sera pour le sanitaire pour les personnes à mobilité réduite, le deuxième sera le WC privé et le rangement".

Demande de dérogation : non

Membres permanents de la commission présents :

Mme DUPLOYER Dominique, Représentant des propriétaires et exploitants d'établissement recevant du public
M ROFFE Dominique, Représentant des propriétaires et exploitants d'établissement recevant du public
M VARIN Patrice, Président de la Commission
M NOIROT Christophe, Représentant d'association de personnes handicapées
M PILLER Jean-Marie, Représentant d'association de personnes handicapées
MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT OU SON AVIS , Autre membre
M VARIN Patrice, Président de la Commission
Mme GRANGER Laurence, Autre membre

Absents excusés :

Mme PAWLY Nathalie, Représentant des propriétaires et exploitants d'établissement recevant du public
M DAL BORGO Jean-Paul, Représentant d'association de personnes handicapées
M PICARDAT Philippe, Représentant d'association de personnes handicapées

MOTIVATION

- sur l'autorisation : Favorable

Le projet présenté sur les plans modifiés en date du 08/12/2017, et décrit dans la notice d'accessibilité est conforme à la refermentation.

PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Le maître d'ouvrage respectera les engagements pris dans sa notice d'accessibilité et sur ses plans modalités en date du 08/12/2017

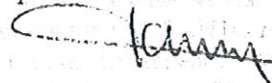
AVIS DE LA COMMISSION

La commission émet un **avis favorable** à la réalisation de ce projet. Cet avis est assorti des prescriptions et recommandations énumérées ci-dessus.

ADIJON, le vendredi 19 janvier 2018

Pour la Préfète

Le président de la commission



M VARIN Patrice

Un registre public d'accessibilité de l'établissement doit être mis à disposition du public, conformément au décret n°2017-431 du 28 mars 2017 et à l'arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.